

## ARRETE DU MAIRE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

Le Maire de Salles-sur-l'Hers

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 20 Juillet 2021

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint technique territorial est fixé comme suit pour l'année

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1° - CATHARY Nadine	Adjoint technique territorial – 9 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2021

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	2	0



Mairie de Salles-sur-l'Hers

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22

[contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)

**Article 2** : Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- **adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à Salles-sur-l'Hers le 20 AOUT 2021

Le Maire - R.BATIGNE



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le ...../...../.....

Signature de l'agent (ou des agents) :



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

 04 68 60 30 22

[contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)